

Information destinée à toutes et tous

Information destinée aux étudiant(e)s de l'international

## Dès l'obtention des documents d'immigration *Étudiant(e)s de l'international*

### Informer l'INRS de vos démarches

- ✓ **Attestation de CAQ et lettre d'acceptation du permis d'études** : dès l'obtention de l'un ou l'autre, envoyez une copie à l'agent(e) aux dossiers étudiants de votre centre :
  - Centre AFSB : [Etudes.AFSB@inrs.ca](mailto:Etudes.AFSB@inrs.ca)
  - Centre EMT : [Etudes.EMT@inrs.ca](mailto:Etudes.EMT@inrs.ca)
  - Centre ETE : [ETE.Enseignement@inrs.ca](mailto:ETE.Enseignement@inrs.ca)
  - Centre UCS : [UCS.etudes@inrs.ca](mailto:UCS.etudes@inrs.ca)
- ✓ **Mentorat** : un(e) mentor(e) peut vous accompagner individuellement et tout à fait gratuitement. Intéressé(e)? Voir les détails page suivante.
- ✓ **Date d'arrivée et billet d'avion** : dès que les plans pour votre arrivée sont définis, avisez l'agent(e) aux dossiers étudiants et joignez votre billet d'avion.

#### Note :

Il n'est pas recommandé de venir au Canada plus d'un mois avant le début du trimestre auquel vous êtes admis. Lorsque vous venez au Canada plus tôt, il y a un risque qu'on vous refuse l'embarquement ou l'entrée au pays, et ce risque s'accroît plus l'arrivée est hâtive.

Les personnes qui arrivent plus hâtivement peuvent avoir à justifier les motifs auprès des douaniers, car le permis obtenu vise à étudier. Soyez prêt(e) à démontrer ces motifs si on l'exige. De plus, il est spécialement important, dans cette situation, de bien apporter avec vous toutes les preuves soumises avec votre demande de permis d'études, et surtout celles démontrant votre capacité financière.

### Assurance maladie et hospitalisation

Pour toute l'information sur la couverture d'assurance santé, voir la [page Web de l'INRS](#).

#### **Étudiant(e)s admissibles au régime public du Québec (RAMQ)**

Il est fortement recommandé d'obtenir [l'attestation officielle d'affiliation](#) au régime de sécurité sociale ou de santé de votre pays avant votre départ. Vous en aurez besoin pour vous inscrire à la RAMQ une fois au Québec. Notez que vous devez d'abord vous inscrire à l'INRS après votre arrivée au Québec, puis [demander une attestation d'inscription à l'INRS](#). Suivez les [conseils suivants](#) pour effectuer la demande de RAMQ correctement.

#### **Étudiant(e)s NON admissibles au régime public du Québec (RAMQ)**

Vous serez couverts par une assurance collective obligatoire, l'assurance Desjardins, mais seulement à partir du 15 décembre. **Si vous arrivez avant, il faut prendre une assurance**

**privée couvrant les jours précédents.** Notez que les soins reliés à des conditions préexistantes pourraient ne pas être couverts. C'est votre responsabilité de vous informer si vous avez des enjeux de santé. Veuillez écrire à [bbve.sesre@inrs.ca](mailto:bbve.sesre@inrs.ca) pour toute question sur les assurances.

### **Médication et diagnostics de santé physique ou mentale**

Si vous avez des problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou mentaux, sachez que vous avez la responsabilité de vous préparer en conséquence. Veuillez lire attentivement ce qui suit. Notez aussi que vous pouvez communiquer en toute confidentialité avec les ressources professionnelles de l'INRS à [intervention.sesre@inrs.ca](mailto:intervention.sesre@inrs.ca) sans crainte que cela affecte votre parcours d'études à l'INRS.

Si vous prenez une médication, assurez-vous d'amener suffisamment de médicaments pour toute la durée du séjour, ou encore, suffisamment pour avoir le temps de transmettre votre papier médical officiel (avec le diagnostic et la prescription reçue) à un médecin d'ici, qui pourra les confirmer. Sachez que les pharmaciens n'ont pas la possibilité de renouveler vos prescriptions émises par un professionnel de la santé à l'étranger.

Si vous avez des enjeux de santé, il est recommandé de procéder à une évaluation dans le pays d'origine avant le départ, afin d'y recevoir un diagnostic, ainsi qu'un traitement et des recommandations appropriés.

Dans tous les cas, si vous avez besoin d'une prise en charge médicale au Québec, entamez les démarches dès votre arrivée, car celles-ci peuvent être plus longues que prévu. Que ce soit pour faire confirmer un diagnostic, obtenir une prescription ou bénéficier d'un suivi médical, il faut voir un médecin. Dans le cas où un psychiatre est requis, c'est le médecin qui doit vous référer et le délai risque de s'étirer. Les délais peuvent être beaucoup plus courts dans les cliniques privées, mais vous devrez être en mesure de payer. Le cas échéant, il est recommandé de vérifier avec l'assureur si les soins requis sont couverts : vous pouvez vous référer à la rubrique sur les assurances maladie et hospitalisation ci-dessus.

### **Importance de pouvoir s'exprimer en français**

La langue officielle et d'usage au Québec est le français. Bien que beaucoup de vos collègues puissent vous répondre en anglais et que l'INRS traduit certaines ressources pour aider les nouveaux arrivants, les communications officielles de l'INRS et des autorités québécoises seront en français. Pour pouvoir bien vous intégrer à la société québécoise, le français est important. Cela est d'autant plus vrai si vous vous installez en dehors de la région de Montréal, car le bilinguisme n'y est pas généralisé.

Si vous maîtrisez peu le français, l'INRS vous encourage à débiter vos cours dès que possible. Francisation Québec offre des cours aux personnes qui immigrent au Québec. Dès l'obtention du CAQ, [des cours sont disponibles dans différentes villes à l'étranger](#).

Par ailleurs, **l'INRS offre des cours et un suivi en francisation tout à fait gratuitement.** Vous recevrez de l'information à ce sujet par courrier électronique d'ici le début du trimestre d'hiver.

### Confirmer votre arrivée et vous inscrire

Si vous ne l'avez pas fait, confirmez votre venue à l'agent(e) aux dossiers étudiants (voir les courriels à la page 1). À l'approche du début du trimestre, assurez-vous de vous inscrire. Si vous pensez arriver après le début du trimestre, assurez-vous que vous avez l'accord de votre superviseur(e) de recherche et de **demandeur une lettre d'arrivée tardive au registrariat**, car elle pourrait vous être demandée par les douaniers. Enfin, inscrivez-vous dès votre arrivée.

Note : les **étudiant(e)s de l'international** doivent avoir obtenu leur permis d'études à la douane et avoir transmis une copie à l'agent(e) aux dossiers étudiants pour pouvoir s'inscrire.

### Mentorat

Une équipe de mentor(e)s étudiant(e)s sera prête à vous accompagner dans votre préparation, votre arrivée et votre intégration. Le mentorat est offert par des étudiant(e)s comme vous, pour vous aider, et c'est complètement gratuit. Vous pouvez bénéficier du mentorat de deux façons :

1. En demandant un jumelage individuel, ce que nous vous recommandons;
2. En communiquant avec l'équipe sur appel au besoin (voir la [page du programme](#)).

Le jumelage individuel se fera après que vous aurez fait la demande à [bbve.sesre@inrs.ca](mailto:bbve.sesre@inrs.ca). Si vous êtes un(e) **étudiant(e) de l'international**, votre permis d'études doit être accepté. Le jumelage est effectué selon la langue de communication privilégiée, le parcours et les expériences antérieures, ainsi que le programme d'études.

### Logement

Il est difficile de trouver un logement au Québec depuis quelques années. La pénurie de logement justifie que vous fassiez des démarches avant votre arrivée et que vous prépariez un plan B pour éviter d'être pris(e) au dépourvu.

#### Votre responsabilité

En tant qu'étudiant(e) aux cycles supérieurs, l'INRS s'attend à ce que vous preniez la responsabilité de faire vous-même les démarches pour trouver un logement. Comme certaines démarches peuvent être plus complexes à distance et que certains détails peuvent vous échapper, l'INRS vous propose de l'information et des ressources, ainsi qu'un accompagnement de base pour vous assister.

#### Ressources

Vous pouvez consulter notre page Web [Se loger au Québec](#) qui présente de nombreuses informations sur les bonnes pratiques liées à la location d'un logement et des ressources pour trouver à se loger près du centre de l'INRS où vous étudierez.

Si requis, la lettre de soutien financier de l'INRS peut servir à montrer votre solvabilité à un éventuel locateur. À défaut de mieux, un logement à court terme peut dépanner le temps d'effectuer vos recherches.

## Mesures d'accommodement pour les personnes étudiantes en situation de handicap ou de limitation

L'INRS offre un accompagnement confidentiel aux personnes étudiantes dont une condition de handicap ou de limitation peut compromettre l'accès à une participation pleine et entière aux études. Cela peut inclure, par exemple, un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale, une déficience motrice, organique ou sensorielle, un TDA/H ou toute autre situation ayant un impact sur leur réussite académique et leur expérience universitaire.

Les personnes étudiantes de l'international ont pleinement accès aux mesures d'accommodement offertes à l'ensemble de la communauté étudiante.

### **Faire une demande de soutien**

Si vous anticipez avoir besoin d'aménagements particuliers durant vos études, nous vous encourageons à contacter l'orthopédagogue du service des études supérieures et de la réussite étudiante dès que possible à [intervention.sesre@inrs.ca](mailto:intervention.sesre@inrs.ca), de préférence avant votre arrivée à l'INRS. Afin de permettre l'analyse de votre situation de besoins en fonction des exigences de votre programme d'études, vous devrez compléter le [Formulaire de consentement et de consultation](#).

Cette première rencontre vise à évaluer votre situation de besoins, mieux comprendre les impacts de votre situation sur votre parcours universitaire, planifier l'accompagnement approprié et envisager la pertinence de la mise en place de mesures d'accommodement.

### **Déclaration d'une situation de handicap ou de limitation**

La déclaration d'une situation de handicap ou de limitation n'aura aucune incidence sur votre cheminement académique, et toute information communiquée est traitée de manière strictement confidentielle.

En savoir plus : [Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap ou de limitation](#)

Pour toutes questions, écrivez à [intervention.sesre@inrs.ca](mailto:intervention.sesre@inrs.ca)

## **Guichet d'accès aux ressources étudiantes (GARE)**



Pour trouver réponse à toutes vos questions sur l'INRS, sur vos démarches et sur votre venue, vous pouvez consulter la [page Web de GARE](#). Vous pouvez **poser vos questions** selon les horaires de disponibilité du service (heure de l'Est, ou de Montréal).

## **Journée d'accueil et formations d'accueil et d'intégration**

Vous recevrez, quelques semaines avant le début de la session, une invitation à la journée d'accueil de votre centre. De plus, trois formations d'accueil et d'intégration vous sont offertes pour vous préparer aux défis qui vous attendent. Il est fortement recommandé d'y participer pour bien entamer votre parcours à l'INRS.

## Derniers préparatifs

### Étudiant(e)s de l'international

#### Cartes de crédit, carte bancaire et transferts de fonds

Pour toute l'information à ce sujet, consultez le document [Mes finances à mon arrivée au Québec](#).

#### Téléphone et internet

Il est intéressant de se doter d'une carte SIM qui puisse fonctionner au Canada. Cela peut être très utile à votre arrivée. Informez-vous auprès de votre fournisseur. Pour les premiers jours au Québec, sachez aussi que les bibliothèques et certains cafés offrent un accès gratuit à internet.

De manière plus permanente, il sera plus judicieux de prendre un forfait d'appel et de données au Canada. Le site Immigrant Québec vous donne des [informations sur le sujet](#). Pour trouver le forfait qui vous convient le mieux, autant pour le téléphone, que l'internet et la télévision, vous pouvez comparer les [plans disponibles au Québec sur PlanHub](#).

#### Passer à la douane

Réviser la liste des documents qu'il faut que vous apportiez pour entrer au Canada, tel que [présenté par le gouvernement du Canada](#). Assurez-vous d'avoir notamment les preuves que vous aviez jointes à votre demande pour démontrer votre capacité financière.

Lorsqu'on vous remettra votre permis d'études, assurez-vous que les informations et les numéros qui s'y trouvent sont exacts. Une erreur peut avoir des conséquences désagréables. Vérifiez aussi que votre permis contient la condition permettant d'occuper un emploi sur ou hors campus : sinon, vous ne pourrez travailler à moins de faire une longue démarche pour demander une correction.

Si jamais vous avez demandé un permis de travail coop, pensez également à le préciser à l'agent(e) des services frontaliers pour être certain(e) qu'on vous le remette.

#### Demander un NAS pour pouvoir travailler

Les étudiant(e)s de l'international peuvent obtenir leur numéro d'assurance sociale (NAS) de deux façons différentes :

##### 1. Demande en ligne

Faire une demande en ligne est FACILE et RAPIDE.

Elle est traitée dans les 5 jours, plus le délai postal, et ne requiert aucun déplacement en Centre Service Canada. Voici le lien pour accéder à la demande en ligne : [faire la demande NAS en ligne](#).

##### 2. En personne

- Prenez rendez-vous en remplissant la demande [eServices](#)
- [Trouvez un Centre Service Canada](#)